

**MAIRIE DE BRUNIQUEL**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le 8 Mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN GRIMAL TABARLY LESCURE BONHOURE DEBAYLES Procuration de M. TSCHOCKE donnée à M. MONTET

Absents excusés : MM TSCHOCKE BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LARRIEU

Madame BONHOURE a été nommée secrétaire de séance.

**TRAVAUX DE REOUVERTURE DE LA PORTE D'ENTREE DES CHATEAUX MARCHE**  
**LOT 1 :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les travaux de réouverture de la porte d'entrée des châteaux, suite à l'ouverture des plis en date du 1er Février 2011 et à l'analyse des offres par l'Architecte, la commission communale d'appel d'offre réunie le 26 Février 2011 a attribué les travaux à l'entreprise suivante :

- LOT 1 Maçonnerie

Entreprise RODRIGUES-BIZEUL tranche ferme 26 724,80 HT  
(les travaux en option ne sont pas retenus).

Concernant le LOT 2 Menuiserie, l'appel d'offre étant infructueux, il sera procédé à une nouvelle consultation.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offre.
- AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces du marché du lot 1.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	519 863,98 €
Recettes :	738 085,77 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b><u>218 221,79 €</u></b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses :	414 521,73 €
Recettes :	551 536,82 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b><u>137 015,09 €</u></b>

Le compte administratif 2010 est approuvé par les membres présents.

## **VOTE DES SUBVENTIONS :**

- ADAPEI	100,00 €
- ALCOC	330,00 €
- Amis du Maquis de Cabertat	50,00 €
- Anciens Combattants	55,00 €
- ASMBP	305,00 €
- Club des Aînés	125,00 €
- Comice Agricole de Monclar de Quercy	155,00 €
- Comice Agricole de Négrepelisse	75,00 €
- Comité des Fêtes	1300,00 €
- Compagnie Théâtre aux châteaux	150,00 €
- FNACA	80,00 €
- La Comédia d'Ici	150,00 €
- La Croix Rouge	200,00 €
- La Gaule Bruniquelaise	200,00 €
- Les Amis de l'Église de Saint Maffre	100,00 €
- Mutilés du Travail	50,00 €
- Pétanque Union Olympique	200,00 €
- Sapeurs Pompiers	300,00 €
- Société de chasse	125,00 €
- Téléthon	200,00 €
- Vert-Tige	500,00 €

## **LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL :**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local anciennement loué au commerce de dépôt de pain est actuellement libre.

Il informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour le louer à compter du 1er Avril 2011 pour installer un commerce non alimentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de louer ce local à usage de commerce non alimentaire à compter du 1er Avril 2011 au tarif de 150 € mensuel (maintenu par rapport aux années précédentes).
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail de location de ce local commercial.

## **TRAVAUX VOIRIE 2011 :**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation des travaux de voirie 2011 établi par les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Le montant total de cette estimation s'élève à 76 937,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme des travaux de voirie 2011 et son estimation pour un montant total de 76 937,00 € HT
- DONNE POUVOIR à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents conséquences des présentes.

## **NOUVEAU CIMETIERE :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Juge des expropriations est venu constater en présence des propriétaires l'état des terrains où sera implanté le nouveau cimetière.

La fixation du montant des indemnités accordées aux propriétaires sera fixé par le Tribunal de Grande Instance de Montauban le 21 Avril 2011 à 14 heures.

Afin de défendre les intérêts de la Commune, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à un avocat.

Où l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de faire appel à un avocat.
- CHARGE M. Le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous documents nécessaires à cette affaires.

## **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET 2010 POUR LE TRESORIER MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi N°82 213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, vu le décret N° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État, vu l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires, vu le changement de Comptable du Trésor au cours de l'année 2010,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil 2010 au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité, soit 400,12 € brut, et sera attribuée comme suit :
  - à M. RIVIER François, Receveur Municipal (gestion de 60 jours) : 66,69 € brut.
  - à M. SOUBRIE Jean-Christophe, Receveur Municipal (gestion de 300 jours) : 333,43 € brut.
- d'accorder également à M. SOUBRIE Jean-Christophe l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant 45,73 € brut.

## **TARIF 2011 AUDIO-GUIDES POUR LA VISITE DES CHATEAUX :**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune va acquérir des audio-guides pour la visite des châteaux avec l'équipement permettant leur enregistrement et fera réaliser les textes et les voix par ses propres moyens afin de rester propriétaire des droits.

Il convient donc de fixer le tarif de la visite des châteaux par audio-guide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDES :

- de fixer le tarif 2011 de la visite des châteaux par audio-guide à 3,00 €
- de charger M. Le Maire de la mise en place de ce nouveau droit d'entrée sous forme de ticket « visite audio-guide » et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

**BUREAU DE VOTE : Elections Cantonales du 20 mars 2011**

**PRESIDENT :** M. MONTET Michel

**PRESIDENT SUPPLEANT :** M. STEIN Joël

**ASSESEURS TITULAIRES :** Mme COME Patricia  
M. MERCIER Jacques

**ASSESEURS SUPPLEANTS :** M. TABARLY Marc  
Mme BONHOURE Vanessa

**DIVERS :**

Église St Maffre :

L'association Des Amis De l'Église De St Maffre nous informe que le mur en pierre de l'église (situé contre le terrain du centre de vacances) est très humide.

Afin de remédier à ce problème il faudrait poser un drain le long du mur.  
Le Conseil Municipal

DECIDE

- de demander plusieurs devis.

La programmation de ces travaux sera décidé en fonction du coût.